

Délibération du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2609-14 | Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire – Espace jeunes

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération, en date du 14 mars 2023 du conseil municipal de la ville des Ponts-de-Cé adoptant l'opération « travaux de construction d'un accueil jeunes et adolescents » pour un montant de 2 377 540 € HT,

Vu le règlement des aides à l'investissement immobilier de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pour l'année 2023,

Considérant que les travaux de construction de l'accueil jeunes et adolescents sont programmés au titre des exercices 2023 et 2024,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 19 septembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de Maine et Loire une subvention de 80 % des dépenses engagées plafonnées à 300 000 € au titre du plan d'investissement mercredi**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires**
- **Sollicite l'autorisation de la Présidente de l'action sociale de la CAF de Maine et Loire afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

